

CHEFS D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ



... vous faites face à des retards de paiement, une baisse de chiffre d'affaires ou la perte d'un client important ? Les difficultés financières font partie de la vie quotidienne des entreprises.

Pourtant, ces difficultés peuvent souvent mener une entreprise à sa perte, si elles sont niées ou mal anticipées par son dirigeant. Ne laissez pas le doute s'installer. **Réagissez dès les premiers signaux et profitez des informations mises à votre disposition par votre CIP.**

L'existence et l'avenir de votre entreprise en dépendent. Alors n'attendez pas !

DES PROFESSIONNELS VOUS ECOUTENT



... **bénévolement** lors des **Entretiens du Jeudi** pour cibler vos besoins et vous orienter vers les sources d'informations utiles à votre situation. Votre conseil habituel est le bienvenu pour vous aider à définir au mieux vos difficultés.

Dans le CIP le plus proche ou celui de votre choix, **vous serez reçus par des experts** de tous les domaines de la gestion d'entreprise :

- un expert-comptable / commissaire aux comptes,
- un avocat,
- un ancien juge de Tribunal de Commerce.

Un conseiller technique de votre CCI pourra également y participer.

ET VOUS INFORMENT

... **sur** l'état de la loi, les procédures existantes et les plus favorables à votre situation, mais aussi **les recours possibles et leurs modalités** ou encore les spécificités propres à votre domaine d'activité.

Qu'elles que soient les difficultés, des solutions existent. Il est toujours bon de réagir avant que les problèmes ne s'installent durablement.

DE MANIÈRE ANONYME ET GRATUITE

... **Ce collège d'experts** n'a pas vocation à se substituer à vos conseils habituels, il ne débattera que sur les informations que vous lui communiquerez. Le CIP **ne tient pas de dossiers et ne diffuse aucune information à aucun tiers.**

Le rôle de nos experts consiste à vous écouter, cerner vos difficultés et leurs origines pour vous informer le mieux possible sur les solutions nécessaires à la survie de votre entreprise. Cet éclairage est à votre disposition **gratuitement sur rendez-vous.**

Parmi les **CIP répartis sur tout le territoire**, il y en a forcément un proche de votre lieu d'activité ou de votre domicile ! **Vous pouvez également vous rendre dans le CIP de votre choix.** Disponibles et faciles d'accès, ils vous attendent le plus souvent le jeudi, pour vous aider à retrouver le chemin du succès.

Pour trouver votre CIP, rien de plus simple ! Connectez-vous sur www.cip-national.fr, rubrique "Où trouver mon CIP ?"

PRÈS DE CHEZ VOUS !





Centre d'Information sur la **Prévention** des difficultés des entreprises.

Les difficultés ne sont pas une fatalité. Faites comme de nombreux entrepreneurs, bénéficiez des **Entretiens du**

Jeudi et profitez d'informations personnalisées de la part de professionnels de l'entreprise et de la prévention.



Prenez rendez-vous avec le CIP 44 en appelant le

0800 100 259

© CIP National 2010



CHEFS D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Réagissez dès les premiers signes, bénéficiez des :

ENTRETIENS du JEUDI

Confidentiel | Gratuit

- Urssaf
- RSI
- TVA
- Charges sociales
- Trésorerie
- Fournisseurs
- Impôts
- Trésorerie
- Impôts
- Huissier
- Mon banquier
- Retards de paiements
- Litiges clients
- Mon banquier
- Huissier



www.cip-national.fr

